



**Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur
du Comité Départemental de Rugby des Hautes Alpes
Du 9 décembre à Embrun**

Présents : MASSE G. , REYNIER V. , BURLE J.M. (Bureau Directeur du CD 05), ELIAS P., LEDUC B. (RC EMBRUNAIS), MOUCHET L., GUGUEN-PRAS F., MOREAU N. (R.C.G.QUEYRAS), GELEY E. (R.C. BRIANCON).

L'ordre du jour de la réunion était exclusivement de prendre une décision pour le financement à venir de la « Section de St Joseph ».

Un consensus apparaît pour que le comité départemental ne finance plus, en totalité, le fonctionnement de la « section sportive Rugby » de l'établissement. Cette décision s'appuie sur le fait qu'initialement, le financement était pluripartite (Comité de Provence, CD 04 et CD 05) et qu'il était devenu à charge entière du CD 05. Cela représentait la moitié du budget du comité.

Le débat qui a suivi laissait entrevoir que cette somme serait affecté à l'amélioration de la relation avec le milieu scolaire.

Certains suggéraient l'attribution d'une enveloppe à chaque secteur du département pour rémunérer leurs intervenant « scolaires ». Cette distribution de subvention étant illégale, d'autres propositions sont faites pour favoriser les actions de rassemblement d'écoles comme cela s'est fait dans le secteur Buëch et Gap. La prochaine réunion de la Commission Scolaire pourrait faire des propositions concrètes pour aller en ce sens.

Cependant, la fin du débat laisse entrevoir la démarche suivante. Les secteurs qui envisagent des actions à l'égard du milieu scolaire pourraient bénéficier d'une séance de formation décentralisée pour les enseignants et les référents des clubs et l'aide au financement des interventions dans les écoles. Il sera nécessaire de transmettre les comptes-rendus précis de ces actions pour pouvoir bénéficier de cette aide sur présentation de justificatifs.

L'information est donnée que les nouvelles conventions entre le milieu fédéral et le milieu scolaire sont en cours de signature au niveau national. Il conviendra de les décliner au niveau régional et départemental.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance : *Jean-Marc BURLE*

